

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.05.2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 16.05.2022

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem, BERNHARD Virginie, GROVA Anna-Maria (à partir du point 2022-05-31), ZAVARD Elisabeth.

Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, DE NICOLO Dominique, FLAUSSE Emmanuel, HUBER Denis

Etaient absents : M. PIVEC Denis (procuration à M. TARILLON Lucien), M. KLOSE Raymond (procuration à Mme THIEBAUT Marie-Jeanne)

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

- 2022-05-25 : Approbation devis : rénovation de l'éclairage public en LED.
- 2022-05-26 : Organisation de la Fête Nationale
- 2012-05-27 : Organisation d'un concours des maisons fleuries.
- 2022-05-28 : Recrutement de saisonniers pour accroissement temporaire d'activités.
- 2022-05-29 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.
- 2022-05-30 : Avancement de grade des agents communaux – création et suppression d'emploi.
- 2022-05-31 : Acquisition d'un tableau numérique interactif.
- 2022-05-32 : Demande d'acquisition d'un terrain communal.
- 2022-05-33 : Collège « Le Hérapel » de Cocheren – Association sportive - Demande subvention.
- 2022-05-34 : Demande de subvention : Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Cocheren
- 2022-05-35 : Demande de subvention – Association Jacques Prévert de Cocheren.
- 2022-05-36 : Modalité de publicité des actes
- 2022-05-37 : Décision modificative n° 1.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
(22.03.2022)

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

RAMSAIER Simone	TARILLON Lucien	NIEDERLANDER Marie Josette
THIEBAUT Marie-Jeanne	APPEL Patrick	BERNHARD Virginie
DE NICOLO Dominique	FLAUSSE Emmanuel	FRANCES Dolorès
GROVA Anna-Maria	HUBER Denis	KLOSE Raymond
	Procuration à M. DE NICOLO Dominique	Procuration à M. APPEL Patrick
KOPP Meriem	PIVEC Denis	ZAVARD Elisabeth
		Absente

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-25 : Approbation devis : rénovation de l'éclairage public en LED.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de rénovation de l'éclairage public SHP existant vers des luminaires LED en vue d'améliorer la qualité de l'éclairage et limiter la consommation énergétique.

Elle donne la parole à M. APPEL Patrick qui donne lecture à l'assemblée des offres reçues pour ces dits travaux.

- TERRALEC de Oeting pour un montant de 61 600.00 € H.T.
- SPIE de Cocheren pour un montant de 60 820.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'entreprise SPIE de Cocheren pour effectuer les travaux pour un montant de 60 820 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 c/ 21538 programme 2205.

2022-05-26 : Organisation de la Fête Nationale

Le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de voter un crédit de 3 500 € pour l'organisation de la cérémonie de la Fête Nationale.

PROGRAMME :

9 juillet 2022 : Place Arthur ALBERT : distribution de chocolat à tous les enfants présents de 0 à 14 ans.

Feu d'artifice – Société AQUAREVE de Metz pour la somme de 2 000 €

13 juillet 2022 : une messe aura lieu en l'Eglise paroissiale à 18 h avec dépôt d'une gerbe devant le Monument-aux-Morts.

A l'issue de la cérémonie, un Vin d'Honneur sera servi dans la salle des Fêtes avec remise de 3 médailles d'honneur régionale, départementale et communal

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-27 : Organisation d'un concours des maisons fleuries.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser à nouveau le concours des maisons fleuries. Ce concours ouvert à tous encourage les habitants à fleurir harmonieusement leurs cours, jardins, terrasses ou balcons, contribuant ainsi à l'embellissement du Village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'organiser un concours des maisons fleuries pour l'année 2022.

-

Les fleurissements devront être visibles depuis le domaine public.

Il ne sera pas nécessaire de s'inscrire.

Un jury composé d'élus de notre commune et d'une commune avoisinante passera pour sélectionner les plus belles réalisations.

Les lauréats recevront une récompense lors d'une cérémonie qui sera organisée en date du 28 octobre 2022.

- VOTE un crédit de 1500 € au chapitre 6232 du budget communal pour l'organisation de ce concours.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-28 : Recrutement de saisonniers pour accroissement temporaire d'activités.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année des jeunes proposent leur candidature pour un emploi saisonnier durant les vacances scolaires d'été. A cette occasion, les jeunes approchent souvent pour la première fois le monde du travail et acquièrent ainsi leur première expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe du service technique par le recrutement de personnel saisonnier afin d'assurer les diverses tâches qui s'ajoutent aux travaux ordinaires durant l'été (l'entretien des espaces verts, le fleurissement de la commune et les différents travaux d'entretien sur les bâtiments communaux)

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Le recrutement de 6 agents non titulaires saisonniers qui devront être âgés de 17 ans à 18 ans, domiciliés dans la commune ou avoir un des deux parents domicilié dans la commune avec priorité aux premiers cas et ceux n'ayant pas travaillé les années précédentes.
- Le recrutement de ces saisonniers se fera sur la période de juillet et août en qualité d'adjoint technique.
- La durée hebdomadaire de chacun de ces emplois est fixée à 20 heures sur des périodes de 15 jours
- La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire de l'échelle 3 indice brut 382, indice majorée 352.
- Ces agents assureront des fonctions d'agents d'entretien qui ne nécessitent pas de qualification particulière
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Madame le Maire est chargée du recrutement des agents et est habilitée à ce titre à conclure les actes d'engagement

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-29 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Madame le Maire informe l'Assemblée :

En application de l'article 49 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage (entre 0 et 100 %) reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique,

Madame le Maire propose à l'Assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIES : TOUTES LES CATEGORIES		
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
TOUTES les filières	TOUS les grades	100 %

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-30 : Avancement de grade des agents communaux – création et suppression d’emploi.

Le Maire, rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d’emploi, la décision est soumise à l’avis préalable du Comité Technique compétent.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l’emploi d’origine et la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement.

Notre Collectivité a la possibilité de promouvoir 5 agents parmi le personnel remplissant l’ensemble des conditions requises.

Par conséquent, Mme le Maire propose à l’Assemblée de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

➤ la création au 1^{er} juin 2022 des emplois suivants :

- un emploi d’adjoint technique principal 2^o classe à temps complet
- un emploi d’adjoint technique principal 2^o classe à raison de 32 h/semaine
- un emploi d’adjoint administratif principal 2^o classe à raison de 28 h/semaine
- un emploi d’adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet

➤ la suppression, après avis du comité technique du 17 juin 2022, des emplois suivants :

- un emploi d’adjoint technique territorial à temps plein
- un emploi d’adjoint technique territorial , à temps non complet 32 h/semaine
- un emploi d’adjoint administratif territorial à temps complet
- un emploi d’adjoint administratif territorial à temps non complet 28 h/semaine

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-31 : Acquisition d'un tableau numérique interactif.

Madame le Maire présente aux Conseillers municipaux les 3 devis obtenus pour l'acquisition d'un tableau numérique interactif pour l'école maternelle et propose de retenir pour support du tableau la colonne murale motorisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir le devis présenté par la Société Solutions Informatiques et Expertises de Metz (SIE) pour un montant de 2 464.00 € H.T. soit 2 956.80 € T.T.C.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

2022-05-32 : Demande d'acquisition d'un terrain communal.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande faite par Mme TRAGUS Sylvie domiciliée au 18 rue principale d'acquérir une partie de la parcelle 530 section 8.

Mme le Maire informe l'assemblée que la commission d'urbanisme a émis un avis défavorable à la cession de ce terrain en raison de la difficulté que cela engendrerait pour l'entretien de la parcelle restant propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette demande d'acquisition.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-33 : Collège « Le Hérapel » de Cocheren Association sportive - Demande de subvention.

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de l'association sportive du Collège de Cocheren dans le cadre de la participation de l'équipe de basket-ball aux championnats de France qui se dérouleront à RODEZ du 30 mai au 2 juin 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € (cent euros)
- D'IMPUTER la dépense au compte 6574

2022-05-34 : demande de subvention : Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Cocheren

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 13 novembre 2020 décidant la prise en charge de la Médaille « Croix du Combattant » pour M. ALBERT Norbert domicilié à BENING.LES.ST.AVOLD.

VU que l'achat de cette médaille a été pris en charge par l'Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Cocheren, elle propose de leur verser une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Cocheren.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 c/ 6574

2022-05-35 : Demande de subvention – Association Jacques Prévert de Cocheren.

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Jacques Prévert de Cocheren qui demande une participation financière pour l'extension de la salle à manger et la réfection des salles d'eau de la Résidence Ditschviller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de ne pas donner suite à cette demande

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-36 : Modalité de publicité des actes.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame le Maire

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage soit par publication sur papier soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Madame le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage à la mairie ;

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

- DECIDE d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20.05.2022

2022-05-37 : Décision modificative n° 1.

- Le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :
- Programme 2205 c/21538 Eclairage public LED - 3 000.00 €
- Programme 2215 c/2183 Acquisition écran numérique interactif + 3 000.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30